

F3SCT DES DEUX-SEVRES

Procès-Verbal Séance du 8 octobre 2024

La séance est ouverte par Mme la Directrice Académique à 14h30.

Étaient présents :

Représentants titulaires des personnels :

M. Christian L'HOTE (FSU/CGT)
Mme Élise LASSERRE (FSU/CGT)
Mme Céline GROSSET (FSU/CGT)
Mme Marie SERDECZNY (FSU/CGT)
Mme Marion JULLIEN (UNSA)
M. Johann BARANGER (UNSA)
M. Sébastien COUROT (UNSA)
Mme Sophie VINCONNEAU (FNEC/FP/FO)

Représentants suppléants des personnels :

M. Manuel DUBREUIL (FSU/CGT)
M. Vincent TEXIER (FSU/CGT)
Mme Ilona COMAS (FNEC/FP/FO)
Mme Marianne SEDDOH (SGEN/CFDT)

Autres Participants :

Mme Charlotte JOUEN-RAIMBAULT,
conseillère départementale de prévention
Mme Sylvie PFEIFFER, ISST
Mme Isabelle BERGER, Responsable du
SAGEF, Bureau support du FSCSASD79

Représentant de l'administration :

Mme Véronique GUGGIARI, IA-DASEN
M. Guillaume STOLL, Secrétaire Général
Mme Véronique DUPIN, A- DASEN

1) Approbation du procès-verbal du 25 juin 2024

Il sera approuvé lors de la prochaine séance (en attente de retour de validation des modifications par les OS)

FNEC/FP/FO lit une déclaration liminaire (voir en PJ).

La FSU/CGT lit une déclaration liminaire (voir en PJ).

L'UNSA lit une déclaration liminaire (voir en PJ).

2) Situation des personnels

a. Au l'établissement A

Madame la directrice académique relate un problème d'agressivité d'un enseignant envers un autre : le proviseur a reçu les deux enseignants et apaisé la situation.

La FSU/CGT estime que la réitération de ce signalement, d'abord début juillet, puis à la rentrée, est inquiétante. Comment ce conflit rejaillit-il sur toute la communauté scolaire ?

Madame la directrice académique répond que l'un des personnels a bénéficié d'un accompagnement.

b. A l'école B

La FSU/CGT rappelle que de nombreuses observations ont été émises dans le RSST et que cette situation de souffrance dure depuis longtemps.

La FNEC/FP/FO dit avoir déjà alerté la F3SCT l'an dernier ; si des choses ont bien été mises en place (présence d'une éducatrice notamment), cela s'est révélé insuffisant.

Madame la directrice académique répond qu'à l'exception d'une enseignante, l'ensemble des personnels estime la situation apaisée.

Madame l'A-DASEN ajoute que l'EMAS poursuit son accompagnement deux fois par semaine. Une ESS a été conduite.

La FNEC/FP/FO juge très positive la présence de l'EMAS.

La FSU/CGT et la FNEC/FP/FO relatent deux nouvelles observations dans le RSST de la part d'une AESH frappée à la poitrine par un élève et également menacée d'un couteau.

Madame la directrice académique répond que cela n'est pas acceptable et va demander à l'IEN de retourner sur place.

La FNEC/FP/FO salue la présence de l'éducatrice à 100%, ainsi que celle de l'EMAS deux fois par semaine.

Madame l'ISST suggère que l'AESH fasse une déclaration d'accident de service.

Madame la directrice académique indique que cet élève devra bénéficier d'une RQTH et d'un traitement particulier.

La FNEC/FP/FO répond qu'elle comprend que madame la directrice académique souhaite que les élèves soient en classe, mais elle doit également protéger les personnels. La mesure conservatoire est une solution adaptée mais temporaire pour protéger les personnels.

Madame la directrice académique précise qu'il est très long de trouver une solution adaptée aux enfants. Si l'enfant ne bénéficie pas de soins, les symptômes s'installent. Cela génère de la souffrance dans les écoles. Parfois, il faut un an et demi pour que l'affectation dans la structure adaptée se mette en place. On travaille avec la MDPH, avec l'ARS. C'est tout le travail partenarial mené avec l'IEN école inclusive qui fait que ça avance.

La FNEC/FP/FO ajoute que dans tous les schémas se ressemblent dans ces cas de violence. Elle regrette que les choses soient trop longues à se mettre en place pour pouvoir protéger efficacement les personnels.

Madame la directrice académique répond qu'en effet, il peut arriver ponctuellement que des mesures correspondant aux besoins de l'enfant posant problème soient trop longues à se mettre en place. Un travail partenarial, conduit par monsieur l'IEN-ASH, permet d'avancer. Parfois une mesure conservatoire ponctuelle peut être prise.

Quoi qu'il en soit, il faut toujours prendre en compte à la fois la souffrance des personnels et celle de l'enfant.

La FSU/CGT interroge sur les mesures de sécurité existantes en faveur des personnels et leurs modalités.

Madame la conseillère départementale de prévention suggère le recours à l'espace d'accueil et d'écoute des Réseaux PAS. Les fiches, actualisées, peuvent constituer une aide, parmi d'autres outils de prévention.

La FNEC/FP/FO reconnaît l'aspect bénéfique d'une aide psychologique, mais la juge insuffisante : elle estime que ce sont les conditions de travail qu'il faut améliorer.

Madame la directrice académique répond que dans le cas évoqué, il s'agit de la prise en charge d'un élève violent, pas des conditions de travail stricto-sensu.

L'UNSA revient sur une observation dans le RSST du 5 juillet et souhaite connaître la suite donnée (une directrice d'école avait été menacée par un maire).

Madame la directrice académique répond qu'il va être procédé à une vérification ; un courrier de rappel sera fait le cas échéant.

3) Etablissements scolaires en travaux : existence du plan de prévention des risques ; DTA ; impact sur les conditions de travail, consultation des personnels ...

Madame la conseillère départementale de prévention informe que le « guide travaux » est mis en ligne. Elle précise un point concernant le Diagnostic Technique Amiante (DTA). Un plan d'action national va être mis en place par la F3SCT nationale, suite à une enquête.

La FSU/CGT ajoute que l'amiante peut se révéler dangereux même à faible dose, ce qu'ignorent de nombreux personnels.

L'UNSA abonde en son sens et insiste sur le caractère d'urgence à traiter ce problème.

Madame la conseillère départementale de prévention ajoute qu'il est parfois difficile de récupérer les DTA auprès des communes.

Madame l'ISST rappelle l'obligation de faire un repérage avant toute action mécanique sur le bâti pour tous les bâtiments construits avant 1997.

Monsieur le Secrétaire Général précise que les entreprises connaissent ces risques, qui peuvent survenir lors des travaux ; c'est ce moment qui est dangereux ajoute Madame l'ISST.

La FSU/CGT cite le cas d'accrochages aux murs effectués sans précaution particulière.

Madame l'ISST ajoute qu'il existe des modes opératoires à respecter (sous-section 4 du code du travail) en cas de présence d'amiante. Elle cite le cas de nettoyage de sols en dalles de couleur, datant des années 70 dans les établissements scolaires.

Madame la directrice académique propose que toutes ces règles soient rappelées au conseil départemental et aux maires.

L'UNSA suggère de le rappeler également aux enseignants.

La FSU/CGT cite le cas de l'établissement C où il a été découvert la présence d'amiante en quantité supérieure à ce qui était indiqué dans le DTA.

Par ailleurs, à l'établissement D, lors de travaux récents, des filtres pare-soleil ont été installés du mauvais côté du bâtiment. Cette erreur a été corrigée, mais cela contribue à détériorer le climat de travail.

4) Application RSST

- a. Fonctionnement de la nouvelle application : extraction des observations dans le RSST pour un travail hors ligne.

Madame la conseillère départementale de prévention indique qu'une extraction des observations est possible au format tableur pour tous les membres de F3SCT (dont représentants des personnels).

Une extraction au format PDF est possible par les directeurs, les chefs d'établissements, assistants de prévention et membres de la F3SCT lorsque les observations sont visées.

Un groupe de travail académique assez large va se réunir le 5 novembre afin de proposer des mesures permettant d'harmoniser les procédures pour le RSST dématérialisé.

La FNEC/FP/FO fait remarquer que les numéros, qui apparaissaient auparavant, ont disparu.

Madame la conseillère départementale de prévention rappelle les difficultés engendrées par les modifications de l'application au cours de l'été (un changement de profil était nécessaire pour suivre les observations). D'autres modifications vont intervenir en raison d'une harmonisation au niveau de la grande région académique. De ce fait, des questions restent en suspens.

La FSU/CGT souligne le progrès lié au fait que l'on voit qui a émis l'observation.

Madame l'ISST réprecise le rôle de ce registre, qui permet également de suggérer des propositions d'amélioration des conditions de travail.

- b. Analyse des observations dans le RSST depuis le début de l'année scolaire 2024-2025 : problématiques décrites, réponses, destinataires, pratiques en cas de violence physique

Madame la conseillère départementale de prévention présente les données chiffrées, arrêtées au 2 octobre :

- 17 observations ont été visées, une ne l'a pas été.
- 12 observations émanent du 1^{er} degré, et 6 du 2nd degré.
- 16 observations concernent des RPS (risques psycho-sociaux) et 2 des agressions physiques.

Elle précise les trois familles de RPS, selon la définition de l'INRS : le stress, les violences internes, les violences externes.

Dans le 1^{er} degré, les violences externes viennent essentiellement des élèves.

Dans le 2nd degré, les RPS concernent le stress et des violences internes et externes.

La FSU/CGT souhaiterait que la qualité des réponses poursuive sa tendance à l'amélioration.

Madame la conseillère départementale de prévention estime qu'il faudrait faire suivre l'information aux responsables (chefs d'établissements et IEN).

Madame la Directrice académique répond que cela est facile pour le 2nd degré, lors de visios. Dans le 1^{er} degré, on peut profiter des conseils d'IEN.

La FNEC/FP/FO pose une question concernant l'école E où deux AESH ont fait une observation dans le RSST. Or d'après elle, il semblerait que la problématique dépasserait les compétences des AESH et relèverait plutôt du domaine du soin.

Madame la Directrice académique indique qu'une réponse sera apportée à chaque cas, mais que la F3SCT ne doit pas servir à traiter les cas individuels mais se positionner dans une optique de prévention.

15h55 : départ d'un représentant de FO.

Madame la conseillère départementale de prévention suggère qu'en groupe de travail, on analyse des situations de RPS selon la méthode de l'arbre des causes.

Le SGEN-CFDT interroge sur les accidents de service : il peut être difficile pour un agent de déterminer si cela correspond à son cas. En outre, le traitement des accidents de service se fait par la CPAM, difficile à contacter.

La FSU/CGT ajoute que le règlement intérieur de la F3SCT prévoit que celle-ci devrait être réunie après chaque accident de service (art 17) et conduire une enquête en cas de gravité ou de conséquences sur l'agent.

Monsieur le Secrétaire Général répond qu'aucun cas correspondant à cette définition ne s'est produit.

Madame la Directrice académique ajoute que cette procédure aurait pu être mise en place après le tremblement de terre de 2023.

Madame l'ISST rappelle qu'il faut avant tout retenir la notion de gravité.

Madame la Directrice académique cite l'exemple de décès d'élèves. Des protocoles existent ; se réunir en F3SCT n'est pas utile quand on ne peut rien faire de plus. Dans le cas d'un accident concernant un personnel, cela pourrait se révéler utile.

Madame l'ISST conseille de se référer à la jurisprudence.

Madame la Directrice académique rappelle que la cellule d'écoute, très réactive, peut aussi être sollicitée. Elle s'est d'ailleurs réunie quatre fois depuis la rentrée.

5) Qualité de l'air dans les établissements : évaluation avant le 31 décembre 2024.

La loi a été modifiée en 2016.

Une nouvelle réglementation s'applique depuis le 1^{er} janvier 2023, avec mise en œuvre progressive, comme le détaille madame la conseillère départementale de prévention :

Elle concerne dans un premier temps les enfants de moins de 6 ans, les établissements scolaires et les centres de loisirs :

- au plus tard le 31/12/2024, une première évaluation devra être effectuée.
- au plus tard le 31/12/2026, un premier auto-diagnostic et un plan d'actions auront dû être réalisés.

Madame l'ISST rappelle les clauses du précédent dispositif, renforcé par les nouveaux textes qui prévoient :

- une évaluation annuelle, incluant la lecture directe du CO2.
- un auto-diagnostic tous les 4 ans avec le plan d'actions qui en découle.

Des guides sont édités (CEREMA), à destination des élus et des occupants. Ils contiennent toute la méthodologie à suivre.

Enfin, elle rappelle que les VMC, climatiseurs... doivent être contrôlés tous les ans.

La FSU/CGT interroge sur l'entretien des conduites aéroliques, rarement fait dans les lycées de la région, et pourtant prévu dans le cadre du marché régional.

Madame l'ISST répond qu'il faut connaître les valeurs de référence, variables selon la date de construction.

6) Accessibilité des DUERP aux membres de la F3SCT

Monsieur le Secrétaire général indique que lors des visites de la F3SCT, il doit être accessible, mais que l'accès à l'ensemble des DUERP n'est pas requis pour la F3SCT. De plus certains établissements utilisent une version papier, un tableur ou l'application proposée par le département ou la région.

La FSU/CGT cite une circulaire du 11/06/2024 et plus particulièrement son point 4.

Madame la conseillère départementale de prévention indique que tous les établissements n'utilisent pas la même version du document, mais que celui-ci doit bien être mis à disposition lors des visites. Une présentation concernant les lycées a déjà été faite en F3SCT.

Madame l'ISST rappelle la hiérarchie des normes : la circulaire reprend le code du travail. La difficulté tient à l'absence d'harmonisation et de dématérialisation des DUERP pour l'ensemble des établissements.

Le SGEN-CFDT indique avoir suivi des formations. Malgré cela, elle ne parvient pas à suivre le DUERP de son établissement.

Madame l'ISST répond qu'un affichage de l'emplacement et des modalités d'accès au DUERP doit être fait dans les établissements scolaires. Il doit être conservé durant 40 ans dans ses versions successives.

La FSU/CGT indique qu'on ne peut pas avoir accès au DUER des écoles.

Madame la conseillère départementale de prévention répond que la réglementation est la même que pour le 2nd degré : un affichage doit être fait par le directeur.

Madame l'ISST ajoute que la version sous forme de tableur doit être privilégiée.

Madame la conseillère départementale de prévention rappelle le travail déjà effectué auprès des directeurs et l'accompagnement possible sur le terrain.

L'UNSA regrette la difficulté et le temps nécessaire, qu'elle juge disproportionnés, d'autant plus que ce temps se fait au détriment d'autres réunions pédagogiques.

La FNEC/FP/FO et la FSU/CGT font savoir qu'en réalité, elles n'ont pas accès aux DUERP.

Madame la directrice académique précise que les chefs d'établissement sont formés à cette obligation.

La FSU/CGT suggère des temps possibles dans les EPLE pour réaliser l'évaluation des risques. Dans les écoles, elle suggère que des remplaçants assurent la classe devant élèves pendant que les enseignants titulaires font l'évaluation des risques.

Elle ajoute que les DUER ne sont pas souvent mis à jour et qu'il est impossible de faire le suivi des mesures ; il n'existe plus de temps dédiés pour cette mise à jour.

Madame la directrice académique répond que cela relève de la responsabilité du chef d'établissement.

Madame l'ISST rappelle la finalité : il s'agit de mettre en place des actions de prévention. Des priorités sont définies, au sein des unités de travail, de façon non exhaustive. Le chef d'établissement en est le chef d'orchestre.

Madame la conseillère départementale de prévention rappelle le rôle des assistants de prévention, formés à l'évaluation des risques professionnels et qui peuvent accompagner les chefs d'établissement et les directeurs dans cette démarche.

La FSU/CGT souhaiterait pouvoir disposer de temps disponible.

7) Programmation des thèmes et dates de visite de la F3SCT 79 pour l'année scolaire 2024-2025 « Les conditions de travail des personnels en lien avec le climat scolaire ».

La FSU/CGT fait les propositions suivantes : - école F
: - école B
: - école G

Monsieur le Secrétaire général répond qu'une proposition de calendrier sera faite prochainement.

8) Point ISST : visites et retours pour l'année scolaire 2023-24

Madame l'ISST fait un point rapide sur les inspections réalisées. Un document est projeté.

Il en ressort les points suivants :

- Elle a réalisé 29 inspections dans l'académie, dont 7 dans les Deux-Sèvres. Ces inspections ont donné lieu à 26-rapports et 3 notes d'inspection.
- Pour les Deux-Sèvres, 2 écoles, 3 collèges et 2 lycées ont été visités.

Elle explique ce que sont les « guides travaux », pour le 1^{er} et le 2nd degré. Elle en décrit la structuration et la finalité.

Départ d'un représentant de l'UNSA et de la FSU/CGT à 16h55.

9) Présentation de l'affiche sur le fonctionnement de la F3SCT 79

Madame la conseillère départementale de prévention projette le document, fruit d'un travail académique. Cette affiche présente le rôle, les missions et la composition de la F3SCT. Elle est accessible sur l'intranet et peut être affichée.

10) Avis de la F3SCT

L'avis n°41 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°42 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°43 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°44 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

11) Questions diverses

-Intrusion à l'établissement H

Madame la directrice académique repose le cadre et les suite apportées à ces événements durant lesquels un élève et un personnel ont été menacés par un individu extérieur à l'établissement.

L'EMS est intervenue et Madame la directrice académique s'est rendue sur place.

Des mesures de sécurisation ont été prises et l'individu a été interpellé.

A la suite de cela, une cellule d'écoute a été mise en place.

Madame la directrice académique souligne le professionnalisme dont les personnels ont fait preuve face à cette situation : tout a été fait de façon à la fois rapide et complète, ce qui a permis un règlement du problème dans des délais très courts.

Elle rappelle que personne n'est à l'abri d'une intrusion et que la sécurité est l'affaire de tous.

A la suite de cet incident, une visio a repris le protocole de gestion de crise, avec 4 niveaux différents.

La FSU/CGT fait remarquer que les personnels présents lors d'une crise n'en connaissent pas toujours le protocole de gestion, ce que confirme le SGEN-CFDT.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 17h15.

Le secrétaire du F3SCT


20/01/2025

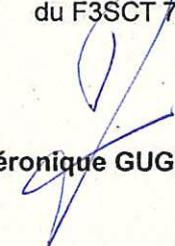
Christian L'Hôte

La secrétaire de séance



Isabelle BERGER

La Présidente de séance
du F3SCT 79


Véronique GUGGIARI

